

DERNIÈRE BROCHURE DU CETIM

Le droit des peuples à l'autodétermination **et à la souveraineté permanente sur leurs richesses naturelles sous l'angle des droits humains**

Depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies, ce droit est un pilier du droit international public qui régit les relations entre les 192 Etats membres de l'ONU. Il constitue la base juridique et politique du processus de décolonisation qui a vu naître plus de 60 nouveaux Etats dans la deuxième partie du 20^{ème} siècle.

Ces dernières décennies, plusieurs dizaines d'Etats ont été créés sur cette base, concrétisant le droit à l'autodétermination de peuples considérés officiellement comme colonisés ou non. Dans la pratique, la création d'un nouvel Etat n'obéit pas toujours à des critères objectifs et juridiques. En effet, le droit à l'autodétermination peut être instrumentalisé par certaines puissances (régionales ou internationales) ou par de puissants intérêts privés. Ainsi, un nouvel Etat peut être créé et reconnu seulement par un seul Etat ou par un groupe d'Etats. Un Etat peut même être créé contre l'avis de la majorité de sa population, comme cela a été le cas avec la constitution de la Bosnie-Herzégovine. C'est dire qu'il faut traiter « le droit à l'autodétermination » avec beaucoup de précaution. Il faut cependant ajouter qu'il n'est pas forcément aisé de faire reconnaître une telle création unilatérale, même lorsqu'elle peut être justifiée. En effet, pour être admis comme membre à l'ONU, il faut, entre autres, que le nouvel Etat soit reconnu par d'autres Etats, que le Conseil de sécurité le recommande à l'Assemblée générale (sans veto de l'un des cinq membres permanents) et que cette dernière l'accepte par un vote à la majorité des 2/3 de ses membres.

A l'heure où le pillage des ressources naturelles des pays du Sud a pris une nouvelle dimension – avec par exemple l'acquisition de millions d'hectares de terres par des Etats tiers ou des sociétés transnationales – il est nécessaire de réhabiliter le droit à la souveraineté des peuples sur leurs richesses et ressources naturelles, composante essentielle du droit à l'autodétermination. C'est cet aspect, central pour mieux protéger les peuples affectés, qui constitue le fil conducteur de cette publication.

Cette brochure, comme toutes celles publiées depuis 2005, est disponible sur papier dans la limite des stocks disponibles en français, anglais et espagnol, ainsi que sur notre site internet: www.cetim.ch/fr/publications_brochures.php